Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 22 (1884)

Heft: 18

Artikel: La facture du tailleur

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-188231

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

gardée comme néfaste pour le mariage des humains. Déjà les Romains disaient qu'on faisait mal de se marier au mois de mai, superstition qui fut généralement répandue. Avant la réforme du calendrier par Romulus, l'année commençait au solstice d'été et le mois de mai se trouvait le dernier de l'an; c'était le vieux mois dédié aux vieillards. Or comme le mariage n'a jamais été favorable aux décrépits, on comprend la persisance de certaines traditions.

Un vieux vigneron français raconte le fait suivant: « C'était en 1818; mon père possédait un vignoble produisant annuellement 30 à 35 pièces de vin. Vers le milieu de mai, une gelée terrible emporta tout. C'était la ruine. Dès le lendemain, mon père eut l'idée de nous occuper, mon frère et moi, à enlever de chaque cep les bourgeons gelés. Il suffisait pour cela d'un coup de pouce. Au bout de quelque temps, de nouveaux bourgeons poussèrent sur la place même ou étaient les anciens et produisirent d'excellents fruits; la récolte fut presque aussi bonne que les années ordinaires. »

Epérons que Dieu nous dispensera d'user du coup de pouce.

On remarque chez M. Junod, horticulteur à Grandson, un poireau mesurant 34 centimètres de circonférence, à 10 centimètres du sol; variété dite poireau Carenton.

Un journal allemand donne de curieux détails sur les mesures de sûreté prises par la police de Berlin les jours où M. de Bismarck doit parler au Reichstag:

« L'arrivée du chancelier, dit ce journal, est toujours précédée de celle d'innombrables agents en bourgeois, disséminés sur tout le parcours que doit suivre le prince de Bismarck, pour se rendre de son hôtel de la Wilhelmstrass au Parlement. Une nuée de ces agents, vêtus de diverses façons, mais toujours très reconnaissables, fait irruption dans la salle du Reichstag, et même dans la tribune des journalistes, au grand mécontentement de ces derniers, qui n'osent plus s'entretenir librement. Les personnes ayant affaire à un titre quelconque au Reichstag sont toutes soumises à un contrôle des plus sévères. Même les apprentis compositeurs, employés à la confection du compte-rendu officiel, doivent être munis d'une carte d'entrée mentionnant leur nom et leur adresse. Dès que l'arrivée du chancelier est signalée, ajoute le Volkzeitung, un garçon de salle vient placer sur son bureau les crayons dont le chancelier a l'habitude de se servir, et un autre garçon apporte un verre, rempli d'un liquide jaune pâle, qui n'est ni du cognac étendu d'eau, ni du thé froid, comme on le prétend, mais du bon vin de la Moselle. »

Au Tonkin. — Un officier français venait de surprendre un groupe de 150 à 200 hommes, devenus ses prisonniers. Il alla peu après cette capture de-

mander des instructions à son général. Ce dernier, qui souffrait d'une bronchite, depuis plusieurs semaines, avait des accès de toux fréquents et très violents. C'est pendant un de ceux-ci qu'écoutant le récit de l'officier, il s'écria: sacré toux... sacré toux...

L'officier croyant avoir entendu: massacrez tout, retourna sur ses pas et fit immédiatement fusiller ses prisonniers.

Le général, désolé de cette méprise, repétait souvent: « Je n'aurais pourtant pas cette triste affaire sur le cœur, sans cette malheureuse toux que j'aurais pu guérir dès l'origine si j'avais eu sous la main quelques pastilles anti-catarrhales au goudron de Guyot, qui se vendent fr. 1.50 dans toutes les pharmacies. »

C'est sous cette forme que les pastilles en question étaient annoncées l'autre jour dans un journal. Après ce genre de réclame, il faut tirer l'échelle.

Pas ou point.

Bien des gens croient que l'on peut, pour compléter la négation ne, se servir indifféremment des mots pas ou point. Cela est souvent vrai, en effet, et l'euphonie est assez généralement la cause qui décide à préférer l'un à l'autre. Il est pourtant des cas ou l'on doit, d'après le sens, employer pas, et d'autres où il faut employer point. Nous allons, pour répondre à une question qui nous est posée, tâcher de déterminer ces divers cas.

Avec pas on exprime une négation moins forte, moins entière, moins absolue qu'avec point. Ainsi l'on dira: Il ne travaille pas, pour signifier qu'il ne travaille pas en ce moment ou bien qu'il ne travaille pas autant qu'il le devrait ou qu'il le pourrait. Mais si l'on dit: Il ne travaille point, le sens est qu'il ne travaille pas du tout.

De même dans cette phrase: Il n'a pas l'esprit qu'il faudrait pour remplir cet emploi, on ne suppose pas qu'il manque d'esprit, mais seulement de celui qui serait nécessaire dans une circonstance particulière. La négation n'étant pas absolue, on doit employer ne pas; mais si l'on parlait de quelqu'un totalement dépourvu d'esprit, il faudrait se servir de ne point et dire: il n'a point d'esprit.

Ces deux vers de Molière donnent une idée assez exacte de la différence qu'il y a entre pas et point:

Je ne vous réponds pas des volontés d'un père, Mais je ne serai point à d'autre qu'à Valère.

La facture du tailleur. — On avait appris que le prince héritier d'Allemagne allait passer dans le village de X., et le maître d'école s'était empressé de composer le texte d'une cantate de circonstance et de la faire apprendre par la jeunesse villageoise. Tout marcha à merveille. Le prince arriva, et les enfants s'acquittèrent si gentiment de leur tâche, que le prince désira avoir le texte de la cantate. L'auteur s'empressa de tirer le manuscrit de sa poche et de le remettre à l'auguste visiteur.

Le maître d'école rentra chez lui enthousiasmé. Sa femme, ne pouvait croire à tant de bonheur, et pour s'en convaincre, elle va fouiller dans les poches de son mari, d'où elle retire le manuscrit soi-disant remis au prince; mais ce qu'elle ne trouve pas dans la poche, c'est la facture non acquittée du tailleur qui avait fait le nouvel habit avec lequel le maître s'était présenté à Son Altesse.

Voilà la joie changée en déception à propos de la malencontreuse méprise; mais bientôt arrive un pli daté de Hambourg. Tremblant d'inquiétude, le pauvre homme ouvre la lettre et en retire... la facture du tailleur acquittée!

Lo mafi et lè martchands dè bibis.

Y'a on part dè dzo, duè bravès dzeins dè pè lo canton dè Berna s'étiont met on bocon su lo tard po sè reintornà à l'hotò. C'étâi dou lulus que veindiont dè clliào bibis ein bou, qu'on fabrequè per lé: dài petits tsalès, dài z'afférès po mettrè lè montrès, dài diablio que portont dài lottès, dài z'ors que tourdzont dài pipès, et onna masse d'autrès bregandéri.

Parait que po sè reintornà tsi leu, dévessont passâ pè on tsemin on pou sorent, iô on dit que la chetta sè tint âotrè lo né, et iô lo mafi, lo nion-nel'oût, lè vâodâi et lè serveints sè rasseimbliont po férè lo sabat. Ma fâi clliâo dou gaillâ n'étiont pas tant à lâo z'ése; mâ n'iavâi pas! faillâi modâ. L'est bin z'u tandi on bon bet; mâ arrevâ à 'na pliace iô y'avâi on pont, coumeinciront à ourè le brelan. Y'avâi quie iena dè clliâo z'artsès iô lè maçons et clliâo que travaillont âi routès reduisont lâo z'utis, et lo sabat sè tegnâi que dedein. On teimpétâve, on sacrameintâvè, on tchurlâvè, on criâvè ein âide, on dzevatâvè, on rollhivè; enfin quiet! c'étâi la granta chetta! Noutrè pourro gailla, quand l'ouïont cein, sè crayont bo et bin fotus; mâ la poâire lâo baillè dâi foocès et sè mettont à traci coumeint dâi z'einludzo, sein avâi lo teimps de ramassa lao bibis, que sénavont su la route ein semotteint lâo panâi, et l'arrevont à mâiti moo âo veladzo, iô l'ont coâito d'allâ sè cotâ

Lo leindéman, quand lè z'ovrâi que travaillivont à la reparachon dè la route iô lè lulus aviont passà, volliront repreindrè lao z'utis, troviront dai pecheintès pierrès dè taille su l'artse, que gravâvont dè l'âovri. Quand lè z'uront doutâïes et que l'uront lévâ lo couvai, que trâovont-te dedein?... On pourro diablio dè cacapèdze que lâi étâi einclliou. Cé luron qu'étâi on Chouabe, étâi ovrâi tsi lo cordagni dâo veladzo dè iô étiont lè lulus, et l'avâi volliu allâ âi felhiès dein l'autro veladzo. Mâ vo sédè coumeint sont lè valets: sont coumeint lè pâo. Quand l'est qu'on pâo fâ son crâno et son vergalant permi sè dzenelhiès, ne faut pas que n'autro eimplioumâ vignè fotemassi perquie, kâ se n'est pas solido po sè branquâ contrè lo coumandant de la dzenelhire, l'a binstout se n'afférè âo tot fin. Eh bin po lè valets, c'est lo même affére. Quand on est dè la Jeunesse et qu'on a dâi galézès felhiès, ne faut pas que dâi z'étrandzi dâo défrou aussont lo malheu dè volliâi essiyi dè lè veni frequentâ, sein quiet gâ lè pierrès et lè vouistâïes, et totès lè pouetès farcès qu'on lâi pào férè sont bounès, po lo dégotta dè reveni.

Eh bin l'est cein qu'est arrevâ l'autro dzo à cé

pourro diablio dè tire-legnu. L'a volliu alla conta fleurette à 'na galéza gaupa de n'autro veladzo et ma fâi lè valets, dzalâo dè stu compagnon, lo sè sont veilli, et aprés l'avâi corrattâ, l'ont fini pè l'accrotsi et pè l'eincllioure dein l'artse et quand l'a oïu passa lè dou martchands dè bibis, l'a volliu cria et fére dao boucan po qu'on lai vigne ao séco, et vo sédè coumeint lè dou z'époàiri lai sont z'u ein aide.

Et l'est dinsè que bin maugrà li, cé pourro petit cordagni s'est trovà asse terriblio què lo mafi, et que l'a bàilli la foàire à ccliào dou brâvo Bernois qu'ein ont étà malâdo on part dè dzo.

CHEZ MON FUTUR

IX

Christine n'avait plus la force de parler, mais, par un humble regard de gratitude, elle remercia son mari de ne pas l'humilier ni l'écraser devant Emmeline.

Celle-ci se tenait à l'écart, observant cette scène dont les graves conséquences sautaient aux yeux.

Le baron Enger l'intéressait ; il lui paraissait être un homme de cœur et d'esprit.

Quant à la baronne, elle était si accablée par sa mésaventure, qu'on éprouvait malgré soi pour elle un sentiment de compassion.

Puis Emmeline était aiguillonnée aussi par l'amourpropre. Elle avait essayé de sauver la baronne et n'avait pas pu. Vis-à-vis d'elle-même elle était froissée de cet insuccès.

Une dernière inspiration lui vint.

Elle prit sur une table les gants de la baronne et s'approcha d'elle.

— Vos gants, madame, lui dit-elle tout haut. Puis, tout bas:

Saluez-moi par mon nom. Je vous y autorise.

La baronne ne sut d'abord ce que cela signifiait. Mais elle n'avait plus rien à risquer, puisque les choses étaient au pire. Emmeline, d'ailleurs, ne semblait pas avoir de mauvaises intentions. Aussi, s'inclinant légèrement devant elle, elle lui dit:

- Adieu, mademoiselle Emmeline de Nacqueville.
- Le baron, qui allait sortir, s'arrêta:
- Mademoiselle de Nacqueville! s'écria-t-il, en ouvrant de grands yeux. Vous ne me disiez pas, ma chère...
- Ne m'est-il plus permis de m'assurer que vous me faites l'honneur d'être jaloux, répliqua avec une petite moue adorable la baronne se reprenant à espérer.
- Et puis, c'était convenu! s'écria Emmeline avec une feinte colère. Personne ne devait savoir... Oh! madame, c'est très mal! Vous manquez à votre serment et voilà mon secret entre les mains de votre mari!
 - -- Un secret, mademoiselle?
- Mais, oui, monsieur. Impossible d'en faire mystère, à présent que vous l'avez surpris. On veut me [faire épouser M. de Boisricheux. J'ai eu la fantaisie, le caprice, l'imprudence de venir en son absence chez lui...
 - Etudier son caractère?
- Ah! que je suis heureuse! Ce mot me prouve que mon idée ne vous semble point absolument déraisonnable. Madame l'a pensé ainsi. Après de longues instances, elle a bien voulu m'accompagner, car je ne pouvais venir seule.
- Ah! mademoiselle, je suis ravi... Je n'avais pas l'honneur de vous connaître, sans quoi je vous eusse demandé des nouvelles de monsieur votre frère... Edgar, je crois.
 - Olivier, monsieur.
 - C'est juste. J'ai eu le plaisir de le rencontrer ici